

# **CID ESCRIME LANGUEDOC ROUSSILLON**

**RÈGLEMENT SPORTIF SAISON 2018-2019 (voté par le CD du : \_\_\_\_\_ )**

## **SOMMAIRE**

### **1 - LES ÉPREUVES ORGANISÉES PAR LE CID**

#### **2 - ORGANISATION DES ÉPREUVES du CID**

2-1 Informations de l'épreuve

2-2 Horaires des compétitions du CID

2-3 Droits d'engagement

2-4 Engagements des tireurs

2-5 Directoire Technique

2-6 Couverture Médicale

2-7 Arbitrage

2-8 Récompenses

2-9 Directives Fédérales/matériel

2-10 Envoi des résultats

#### **3 - FORMULE DES ÉPREUVES DU CID**

3-1 M11

3-2 M13

3-3 M15

3-4 M17

3-5 M20

3-6 Sénior

3-7 Vétéran

#### **4 - CLASSEMENT CID/ REGIONAUX**

#### **5 - COMPÉTITIONS TOURNOIS REGIONAUX/DE ZONE /CIRCUITS NATIONAUX**

5-1 M11

5-2 M15

5-3 M17-M20 et Sénior

#### **6 - SÉLECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE**

6-1 M15

6-2 M17- M20

6-3 Senior

#### **7 - ORGANISATION STAGES REGIONAUX**

#### **8 - INDEMNISATIONS DIVERSES**

8-1 Arbitrage

8-2 Stage et Formation

8-3 Capitaines d'Equipe

#### **9 - FORMATION ARBITRAGE RÉGIONAL**

#### **10- PRÊT DE MATÉRIEL**

#### **11- SURCLASSEMENT**

#### **12- SANCTIONS**

## 1 - LES ÉPREUVES ORGANISÉES PAR LE CID

M11 : 2 TID, 2 Challenges équipe

M13 : 2 TID, 2 Challenges équipe

M15 : 2 TID

M17 Fleuret : plus de compétition par le CID mais uniquement compétition Région Occitanie.

M17 Epée : 2 TID

VETERAN : 2 TID, 1 CID

## 2 - ORGANISATION DES ÉPREUVES DU CID

Le CID confie les organisations des épreuves aux clubs. C'est le Président du Club qui en est responsable. La compétition doit être gérée obligatoirement par le logiciel « En Garde » ou le logiciel « Belle Poule » quand la formule de la compétition le permet.

Le CID demande aux Comités Départementaux de ne pas planifier et organiser de compétitions départementales dans la même catégorie aux mêmes dates que les compétitions régionales dans un souci d'harmonisation au niveau des participations.

### **2-1 Informations de l'épreuve**

Les compétitions du CID et des départements sont créées en ligne sur l'extranet par le secrétariat du CID.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite au :

- CID (pour une mise en ligne sur le site de la FFE)
- Conseiller Technique Sportif
- Responsable de l'Arbitrage Régional.

Le club organisateur de la compétition récupèrera les classements régionaux sur le site Du CID ou du CREO la semaine précédant l'épreuve régionale.

Si le club organisateur souhaite ouvrir la compétition aux licenciés FFH, il faudra qu'il en fasse la demande auprès du CID pour que la création de la compétition sur l'extranet soit double FFE/FFH. De plus il mentionnera cette information obligatoirement sur la note d'organisation.

### **2-2 Horaires des compétitions du CID**

Samedi : 14h45 dernier Appel

Dimanche : 9h30 dernier Appel (si un seul horaire)

9h : dernier Appel si 2 horaires

9h15 : dernier Appel si l'épreuve équipe a lieu après l'individuel.

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, un décalage est conseillé mais en aucun cas le dernier appel ne doit avoir lieu avant 9h. Pour fixer des horaires il faut tenir compte du nombre de pistes et du temps nécessaire pour un tour de poule.

En général on peut proposer les horaires suivants :

- 1ère épreuve : 9 h Appel
- 2ème épreuve : 11h30 Appel

Pour les épreuves ayant lieu aux extrémités du CID, il faut rajouter 30 minutes à l'horaire du dernier Appel.

### **2-3 Droits d'engagement**

Les droits d'engagement sont :

- Épreuves individuelles M11 : 7 euros
- Épreuves individuelles M13/M15/M17/ M20/ Vétérans : 10 euros
- Épreuves par Équipe M11 : 15 euros
- Épreuves par Equipe M13 : 15 euros

### **2-4 Engagements des tireurs**

Pour toutes les épreuves régionales y compris pour les Championnats du CID, les engagements doivent être effectués en ligne sur le site de la FFE à la compétition correspondante. La rubrique étant « engagement en ligne », au plus tard **le mercredi 23 h 59 précédant la compétition**. Pour les épreuves régionales se référer au cahier des charges régional 2018-2019.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents, doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans certains cas particuliers (maladie, blessure...) : il sera demandé un certificat correspondant à la cause de l'absence (certificat médical ou autre) et celui-ci devra être transmis au club organisateur ainsi qu'au CID dans les 4 jours qui suivent la compétition. C'est uniquement dans le respect de ces conditions que le tireur ne sera pas dans l'obligation de s'acquitter des droits d'inscription.

Dans le cas où toutes les tireuses et tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition du CID est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur.

### **2-5 Directoire Technique**

Il sera composé d'au moins 3 personnes :

- Le Maître d'Arme du club (ou son représentant Commissions d'Armes)
  - Un Représentant de l'Arbitrage
  - Le CTS ou son Représentant Maître d'Armes
- Le repas leur sera offert par le club organisateur.

## **2-6 Couverture Médicale**

cf. le Règlement Médical Fédéral en vigueur et le Règlement Sportif Fédéral de la saison en cours.

## **2-7 Arbitrage**

Règle : 1 arbitre pour 4 tireurs.

2 arbitres pour 10 tireurs.

Les arbitres prévus par les clubs doivent être comptabilisés à partir de l'engagement et non plus à partir de l'effectif présent à la compétition.

Les clubs doivent présenter leur arbitre même si la règle des quotas ne le nécessite plus.

Dans le cas contraire, le club fautif devra verser la somme de 50 euros au club organisateur avant le début de l'épreuve sinon les tireurs ne seront pas autorisés à participer à l'épreuve.

L'arbitre désigné et inscrit par son club sur la feuille d'engagement doit être indemnisé même si l'organisation ne désire pas utiliser ses services.

Pour les Tournois du CID, les arbitres seront indemnisés par les clubs organisateurs à l'issue de la compétition.

Indemnisation à la journée, quelque soit le nombre de compétitions : cf. Règlement National de l'Arbitrage en vigueur (cf. Site FFE et CID).

- Régionaux : 40 euros

- interdépartementale en Formation Régionale : 25 euros

- Formation interdépartementale : 20 euros

Compétences des Arbitres : cf. Règlement National de l'Arbitrage 2018-2019.

## **2-8 Récompenses**

Pour les épreuves M11 : tous les participants doivent être récompensés.

Pour toutes les autres épreuves organisées par le CID : Coupes, médailles aux 4 premiers individuels et aux 3 premières équipes. Des récompenses supplémentaires peuvent être envisagées et sont souhaitables.

La remise des récompenses se fera sur Podium, soit en tenue d'escrimeur, soit avec le survêtement du club.

## **2-9 Directives Fédérales / Matériel**

Il est demandé à toutes les organisatrices et tous les organisateurs d'appliquer strictement le Règlement FFE notamment sur les normes de sécurité du matériel.

Toutes les épreuves du CID et Régionales doivent se tirer sur des pistes métalliques ou moquettes avec les appareils aux nouvelles normes fleuret et sabre. Le CID peut mettre à disposition des pistes complètes pour une meilleure organisation.

## **2-10 Envoi des résultats**

L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être envoyé le jour même de l'épreuve, au plus tard le lendemain :

- Au CID du Languedoc Roussillon : [escrime.lr@gmail.com](mailto:escrime.lr@gmail.com)

- Au CTS : [magalicarrier@orange.fr](mailto:magalicarrier@orange.fr)

Les Résultats doivent être envoyés sous format FFF, XLM, PDF, avec la liste des arbitres de l'épreuve.

## **3 - FORMULE DES ÉPREUVES DU CID**

### **3-1 M11**

Individuel : TID Épée/Fleuret/Sabre

3 Tours de poule :

- 1<sup>er</sup> tour de poule de brassage (poule de 5)
- 2<sup>ème</sup> tour de poule de niveau (poule de 4 ou de 5)
- 3<sup>ème</sup> tour de poule de niveau, classement sur les 2 premiers tours (poule de niveau)

Par équipe :

Challenge du CID : Formule par équipe à définir (équipe de 2 ou de 3)

### **3-2 M13**

Individuel :

TID : 1 tour de poule sans éliminé et tableau d'élimination directe sans repêchage.

Pour les catégories M13, dans les Tournois du CID, si le nombre d'inscrites féminines est inférieur à 5 elles feront la compétition avec les garçons. Suite à la compétition mixte, elles effectueront leurs matchs demi-finale, finale pour déterminer leur rang.

Equipe :

Challenge du CID : Formule par équipe à définir (équipe de 2 ou de 3)

### **3-3 M15**

Nous préconisons pour les TID, 1 tour de poule sans éliminés et tableau d'élimination direct avec tirage des places de classement ou avec tableau de repêchage (choix du DT le jour même en fonction des effectifs).

### **3-4 M17 Epée**

Individuel :

Nous préconisons pour les TID, 1 tour de poule sans éliminés et tableau d'élimination direct avec tirage des places de classement ou avec tableau de repêchage (choix du DT le jour même en fonction des effectifs).

### **3-5 M20**

Individuel :

Pas de TID, Cf. cahier des charges du CREO saison 2018-2019.

### **3-6 Sénior**

Cf. cahier des charges du CREO saison 2018-2019.

### **3-7 Vétéran**

Individuel : TID

Formules selon choix du Directoire Technique en fonction des effectifs le jour même de la compétition.

## **4 - CLASSEMENT DU CID (COEFFICIENT DES ÉPREUVES)**

Aucun classement ne sera effectué au niveau du CID. Des classements régionaux Occitanie seront établis des catégories M11 à Séniors. (Cf. cahier des charges du CREO saison 2018-2019).

## **5 - COMPÉTITIONS TOURNOI DE ZONE /CIRCUITS NATIONAUX**

### **5-1 M11**

La participation au CR sera Open.

### **5-2 M15**

Les participations au Tournoi de Zone seront Open.

Les participations au Circuit National (1/2 finale) seront sur sélection (cf. cahier des Charges CREO 2018-2019).

### **5-3 M17 M20 et Sénior**

Pour toutes les armes en M17, M20 et Senior les TID et les tournois régionaux sont Open.

## 6- SÉLECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

### **6-1 M15**

#### 6-1-1 : Individuel

La sélection des Minimes pour la Fête des Jeunes se compose de 2 filières :

La filière Nationale H2024 : les 40 premiers du classement National actualisé après le CN sont directement qualifiés pour la Fête des Jeunes.

La filière régionale :

Cf. cahier des charges du CREO 2018-2019.

#### 6-1-2 : Équipe :

Cf. cahier des charges du CREO 2018-2019.

### **6-2 M17 et M20**

#### 6-2-1 : Individuel N1 et N2

cf. Règlement Sportif Fédéral 2018/2019 et cahier des charges du CREO 2018-2019.

#### 6-2-2 : équipe :

cf. Règlement Sportif Fédéral 2018/2019 et cahier des charges du CREO 2018-2019.

### **6-3 Senior**

#### 6-3-1 : Individuel

cf. Règlement Sportif Fédéral 2018/2019 et cahier des charges du CREO 2018-2019.

#### 6-3-2 : Équipe

cf. Règlement Sportif Fédéral 2018/2019 et cahier des charges du CREO 2018-2019.

## **7- ORGANISATION STAGES REGIONAUX**

Le CID demande à l'ensemble de ses clubs affiliés et de ses comités départementaux de ne pas planifier et organiser de stages aux dates où sont prévus des stages régionaux.

## **8 – INDEMNISATIONS DIVERSES**

Lorsqu'un arbitre officiera pour un autre club lors d'une compétition, le club bénéficiant de ce prêt d'arbitre sera dans l'obligation de prendre en charge les frais de déplacement, hébergement et repas. En complément un « forfait de prêt d'arbitre » de 20 euros sera versé directement à l'arbitre par le club qui bénéficie de ce prêt.

### **8-1 *Stage et Formation***

cf. cahier des charges du CREO 2018-2019.

### **8-2 *Capitaines d'Équipe***

cf. cahier des charges DU CREO 2018-2019.

## **9 - FORMATION ARBITRAGE RÉGIONAL**

- Etre en 2<sup>ème</sup> année M15 pour entrer en formation Régionale et être déjà arbitre Interdépartemental dans l'Arme présentée (validé Extranet FFE).
- Obtenir la partie théorique QCM (juin ou septembre) 25/30 pour rentrer en formation pratique.
- La partie pratique comporte :
  - ✓ 2 stages du CID obligatoires.
  - ✓ 4 compétitions de niveau interdépartemental ou régional ou au-delà dans les catégories uniquement M13 et plus.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes **différent de celui de son club** ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ».

Pour que la partie pratique soit validée, le jeune arbitre doit obtenir 3 favorables / 4.



\* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 25/30 ou plus). Il n'y a plus de note qui permette d'être en probatoire.

\* Si un arbitre en formation Régionale veut arbitrer une compétition et qu'il est hors quota au niveau de son club, celui-ci pourra arbitrer la compétition ayant au préalable impérativement prévenu l'organisateur :

**Cet arbitre en formation ne fera pas l'objet de rémunération lors de cette compétition.**

\* L'option handisport peut être passée lorsque l'on est arbitre Régional (cf. Règlement Arbitrage en vigueur sur site FFE).

#### 10- PRÊT DE MATÉRIEL du CID

Pour tout prêt de matériel du CID, le club ou le Maître d'Armes devra remplir le document prévu à cet effet (disponible sur le site du CID). Les dates de retrait et de retour devront être impérativement respectées.

11 - SURCLASSEMENT cf. Règlement Médical Fédéral 2018-2019 (cf. document site CID ou Site FFE).

#### 12 - SANCTIONS

12-1 : Un tireur ayant reçu un carton noir lors d'une compétition se verra automatiquement sanctionné par l'interdiction de participer à la prochaine compétition dans sa catégorie d'âge sans présager des sanctions qui pourraient être prises par ailleurs.

12-2 : Toute personne licenciée ou non qui serait sanctionnée lors d'une compétition se verrait automatiquement interdire l'accès sur le lieu de l'épreuve suivante sans augurer des sanctions éventuelles prises par les instances compétentes.